



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury Adjoint administratif 2^{ème} classe

I. Conditions d'inscription

Concours interne : Le concours est ouvert aux fonctionnaires, aux militaires et aux agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services publics effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

II. Données statistiques

En 2025, 1 ministère participe au concours commun interne d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (AAP2) : Education nationale.

2 postes sont proposés contre 8 en 2024, selon la répartition ci-dessous :

Nb de postes	EDUCATIONNATIONALE
INTERNE	2

AAP2 COMMUN	INTERNE
Nombre de postes	2
Nombre d'inscrits	37
Nb présents écrit	28
Nb admissibles	16
Nb présents oral	16
Nb admis LP	2
Nb admis LC	4

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 37,5/60 soit 12,5/20, il est identique à la session 2024. 75,68 % des candidats inscrits étaient présents à l'écrit (71% en 2024).

21 candidats ont été admissibles soit 57,14 % des présents (77,78% en 2024)

Parmi les 16 candidats, 2 sont admis sur liste principale soit 12,50 % des admissibles (44,44% en 2024)



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III. Les épreuves et commentaires du jury

1. Epreuve écrite d'admissibilité

a) Le déroulement de l'épreuve

L'arrêté du 23 mars 2007 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat précise en son article 2 :

Concours interne :

Une épreuve écrite consistant en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve écrite

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'une réponse à un administré qui sollicitait le service pour connaître ses droits à bénéficier d'une bourse.

Sans revenir sur les éléments de réponse attendus pour le sujet, plusieurs points sont à souligner. D'abord, la commande est dans une très grande majorité des copies, respectée. Le sujet est compris et l'enjeu cerné. Ni une orthographe malmenée ni une syntaxe défailante ne sont à déplorer et nous nous en félicitons.

Le sujet ne présente a priori pas de difficulté particulière et la grande majorité des candidats en ont compris l'enjeu. Cela s'observe d'ailleurs par une moyenne supérieure à 14/20.

C'est peut-être cette absence de difficulté qui obligeait les candidats à faire preuve de discernement dans les attentes liées à la forme. En effet, si la commande est comprise dans l'ensemble, certains candidats sont tentés par de la paraphrase et recopient parfois des pans entiers du corpus. Cela a pour conséquence d'obscurcir le propos alors même que la commande est une réponse à un usager. Enfin, il convient de souligner en termes d'énonciation que l'on demandait une lettre administrative et non une note à l'attention d'un quelconque supérieur. C'est davantage la lisibilité de la copie (guidage du lecteur, structuration des idées) qui a fait la différence.

Le seuil d'admissibilité est fixé à 14/20.

16 candidats sont donc déclarés admissibles.



RÉGION ACADÉMIQUE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Epreuve orale

Le ratio entre le nombre de candidats admissibles et le nombre de postes proposés permet à l'épreuve orale d'admission de jouer tout son rôle et éventuellement de rebattre les cartes pour les candidats.

Il convient de souligner d'emblée qu'aucun des candidats admissibles ne témoignent de défauts qui pourraient être rédhibitoires. La prestation est dans l'ensemble maîtrisée et permet d'entrevoir une préparation de la partie présentation. La présentation est en effet le plus souvent fluide, le langage est adapté et la posture toujours convenable et a propos. Les présentations sont en grande majorité vivantes et les candidates parviennent généralement à éviter un récitatif qui pourrait donner un côté trop artificiel. La durée de la présentation témoigne elle aussi d'une évidente préparation puisque les candidates s'expriment, sans temps mort, pendant environ trois minutes.

Concernant les situations professionnelles proposées aux candidats avec une préparation en amont, l'ensemble est davantage contrasté. Aucune réponse des candidats n'apparaît totalement erronée. Le jury aurait néanmoins apprécié, même si c'est le cas pour les meilleurs candidats, une réponse plus déductive qui aurait permis de dégager et de mettre en évidence pour chaque situation professionnelle proposée une mise en perspective de l'enjeu qui était sous-jacent : devoir de réserve, de neutralité...

C'est le plus souvent la dernière partie de l'épreuve, l'entretien avec le jury, qui discrimine le plus les candidats. Les manques les plus patents concernent une insuffisance, voire une absence de culture administrative ; les droits et obligations des fonctionnaires sont parfois survolés ou ne font guère de sens dans l'esprit de certains candidats qui ne parviennent parfois pas à les transposer dans des situations simples du quotidien. Il est également à souligner que les missions des adjoints administratifs ne sont pas toujours clairement identifiées et que les candidats se bornent souvent, ce qui peut se comprendre, à se référer à leur environnement professionnel actuel. On pourra enfin regretter que la plupart des admissibles n'aient pas anticipé une conclusion à leur propos.